

VIII En dehors des créneaux horaires et à l'extérieur du gymnase, les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents (ou représentant légal). Les enfants sont sous la responsabilité du (des) professeur(s) désigné(s) pendant la durée des cours. Si, pour une raison quelconque, un enfant présent au cours ne peut s'entraîner, il doit rester à l'intérieur du dojo dans l'attente de ses parents. La présence et la fréquentation aux cours sont placées sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs légaux. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser leurs enfants.
Les enfants sont à déposer et à venir récupérer à l'intérieur de la salle.

IX Chaque pratiquant veillera au respect de l'étiquette propre à notre discipline, au respect des équipements (propreté des locaux à l'intérieur et à l'extérieur) et de la tranquillité du voisinage, à son hygiène personnelle (propretés des kimonos, propreté personnelle, ongles coupés, absence de bijoux, etc.) et au rangement du matériel à la fin des cours. Les enseignants se réservent le droit de refuser en cours les pratiquants ne respectant pas cette étiquette.

X Pour la sécurité et le confort de chacun, le Comité et les enseignants se gardent le droit de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique, ou qui aurait une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.

XI Des photos ou des films peuvent être réalisés occasionnellement lors des cours, stages, galas et toute autres activités ou manifestations. Dans le cadre de la promotion de l'Aïkido et de notre association, ces photos et ces vidéos peuvent être exploitées sans contrepartie financière et en nombre illimité et sur tout type de support connu ou à venir.

XII Loi informatique et libertés : Les informations portées sur les fiches d'inscription sont susceptibles d'être utilisées à des fins administratives à l'aide de moyens informatiques. Tout membre peut accéder aux informations le concernant et dispose du droit de regard établi par la loi. L'annuaire constitué n'est pas appelé à être diffusé à aucun organisme quel qu'il soit, ni à être diffusé sur internet.